



Bénéficiaire changée d'une assurance vie

Par **angel77**, le **21/04/2008 à 19:12**

Bonjour,
Si je sais qu'une personne a souscrit une assurance vie dont je suis la bénéficiaire :
- ai-je un recours si la personne change le bénéficiaire ?
- si oui, quelle est la procédure à suivre ?
A savoir :
La personne ayant souscrite l'assurance vie est encore en vie, et je n'ai aucune preuve que je suis bénéficiaire de cette assurance.
Comment puis-je me procurer un document qui le prouve (si possibilité il y a) ?
P.S. : le montant de l'assurance vie de cette personne était destiné à ses obsèques, et je soupçonne une manipulation morale pour l'avoir fait changer de bénéficiaire qui apparemment ne se souciera guère de son devenir après sa mort.
Cordialement,
Angélique

Par **Erwan**, le **21/04/2008 à 22:06**

Bjr,
le souscripteur d'une assurance vie peut en changer le bénéficiaire à sa convenance si le bénéficiaire n'a pas formellement accepté le bénéfice du contrat.
A priori vous n'avez pas de recours.